



## Succession en Algerie Kafala

-----  
Par brahim

Bonjour,

Nous sommes un couple sans enfant si on ne considère pas les deux Kafalas. J'aimerais savoir comment se passe la succession en Algerie concernant mon bien immobilier. Si je souhaite que mes deux Kafalas (fille et fils) heritent de ma maison.

D'apres ce que j'ai compris le 2/3 irait pour mes Kafalas car je suis obligé de donner 1/3 a mes enfants.

Dans le cas d'un couple sans enfant comment cela se passe en Algerie ? Qui va heriter du 1/3 ?

Merci du renseignement